Témoignage: On a enlevé mon Papa

On a volé les dernières années de vie de mon père.

Mon père a été arraché de son domicile.

Aujourd’hui mon père est mort. Il est décédé dans un hôpital longue durée, sous tutelle.

Il avait encore toutes ses dents, encore son sourire, son humour… il n’avait besoin d’aucun soin hospitalier.

Un matin, Il ne s’est pas réveillé.

Le plus dur pour moi dans l’enlèvement de mon père, a été mon impuissance face à mon papa qui me demandait si tendrement : « emmènes moi avec toi ».

J’aurais aimé fuguer avec lui de la 1ère maison de retraite, mais j’aurais sûrement été interdite ensuite de le voir. Et financièrement, je n’avais pas les moyens seule de m’occuper de lui dans mon petit appartement.

Mon père était un scientifique brillant, d’une grande éthique, très généreux, élégant… il avait tout pour vivre une retraite heureuse, bien entouré: une épouse, des enfants aimants, la santé, une retraite très confortable et du patrimoine.

La tutelle n’épargne personne.

Voici la tragédie de l’enlèvement de mon père

Début 2014, la 2ème épouse de mon père, constatant la diminution des facultés cognitives de son mari, décide de le mettre sous tutelle.

Pourtant il enseignait encore à l’université de Chicago en 2012. Cette demande précoce semblait très intéressée.

Nous, ses enfants, apprenant par courrier qu’une procédure de mise sous tutelle est en cours, sommes très mal à l’aise et inquiets, d’autant que son épouse voulait divorcer quelques mois auparavant.

Le juge se veut sécurisant par rapport à la tutelle. Si nous n’avons pas vraiment confiance en cette femme, il explique qu’il y aura de toutes façons des contrôles…

Sans même attendre la notification du juge des tutelles, se croyant alors tout permis, cette femme place son mari dans un Ehpad en plein mois d’août, pendant l’absence de ses enfants et elle part en vacances. A mon retour anticipé de vacances, la directrice de l’Ehpad m’explique qu’il il ne faut pas s’inquiéter «  On va l’accompagner jusqu’au bout!!».

 Mon père qui jusque là vivait dans son bel appartement parisien entouré de ses livres reliés, de tableaux, de tapis... , qui avait une vie conviviale, qui utilisait son iPhone, qui aimait se promener, s’arrêter prendre un café... se retrouve brutalement enfermé sans ses papiers d’identité, sans ses clés, sans téléphone, sans argent, ses cartes bancaires annulées… dans une lieu sinistre parmi des pensionnaires grabataires, condamné à l’inactivité totale et à une nourriture infâme.

Averti de la situation par les 2 enfants, le juge des tutelles décide de confier la tutelle en octobre 2014 à une Mandataire judiciaire MJPM.

Mon père retourne ainsi à son domicile, après un séjour de presque 2 mois dans cet Ehpad. La directrice de l’ Ehpad écrira, sur les conseils de l’épouse, que les visites de la fille ( donc mes visites) étaient traumatisantes pour son père!! Au contraire! bien évidemment! J’ai heureusement été présente aux côtés de mon papa dans ces terribles moments pour lui apporter réconfort et tendresse.

De retour à son domicile, mon père, sous tutelle, est privé de tout. Il n’a même pas d’argent de poche!… il est surtout privé du droit d’exprimer ses volontés, du droit de penser, du droit d’exister en tant qu’être humain.

 Mon père vit alors dans la crainte constante d’être expulsé de son appartement, un bien propre. Lucide, se sentant rejeté, il comprend « c’est pas marrant pour elle de s’occuper d’un vieux comme moi » ( en parlant de sa femme). Elle, n’a pas travaillé un seul jour de sa vie. Lui, a eu une brillante carrière, et perçoit une importante retraite de presque 8000€ par mois. Il m’explique « Ton papa est devenu très pauvre! »

L’épouse, aspirant à vivre seule dans l’appartement de son mari, s’est vite rapprochée de la tutrice MJPM pour organiser à nouveau, un placement en institution. Humilié, angoissé par ses pertes de mémoire, mon père était sans défense face à tout ce système qui l’enfonçait.

Naïve, j’espérais que la tutrice ait un rôle de conciliateur et protège mon père. Mais profitant au contraire du conflit, la tutrice a abusé de son pouvoir et protégé les intérêts de l’épouse mielleuse, au détriment se ceux de mon père.

Fin juillet 2015, le juge expliquant qu’aucune loi n’interdit à l’épouse d’un majeur protégé, de s’absenter un mois pour partir en vacances, autorise la tutrice, par une ordonnance, à placer temporairement mon père dans un Ehpad.

Dans cet Ehpad parisien onéreux, sans activité, du moins au mois d’aout, j’ai retrouvé mon père éteint, incroyablement affaibli, craintif, ne pouvant plus marcher…

A son retour de vacances, l’épouse refuse de reprendre son mari. Elle y est, malheureusement pour elle, contrainte car, selon la tutrice, cet Ehpad est au dessus des moyens financiers de mon père. A son domicile, mon père retrouve confiance en la marche et son énergie.

Soulagé, hélas pour peu de temps seulement! L’’épouse s’acharne. Elle dépose une requête avec la tutrice auprès du juge pour un placement définitif de son mari en Ehpad. Elle fait écrire par des médecins des propos accablants sur mon père très loin de la réalité et évoque des problèmes de santé personnels. Pourtant elle refuse les aides à domicile. Elle refuse les barres de maintien dans les sanitaires.

De mon côté, j’accompagne mon père chez des médecins psychiatres, psychologue , experts …attestant tous de l’importance du maintien à domicile pour préserver son autonomie restante, sa santé psychique et physique.

Le juge ne retiendra que les certificats des médecins experts organisés par la tutrice soutenant l’épouse, la victime qui n’en peut plus!

Aucune aide à domicile régulière n’a été mise en place avant d’envisager cette solution ultime!

C’est le Dr Badin, médecin expert, qui mandaté par le juge a fait un certificat en vue d’une admission définitive en Ehpad. Contacté par la tutrice, en présence de l’épouse, de mon père assommé de sédatifs, le Dr Badin a établi un certificat disant que mon père est dans sa bulle mais se porte bien, qu’il n’a besoin d’aucun soin hospitalier, mais serait davantage stimulé dans un Ehpad!! Une hypocrisie pour quiconque connaît les Ehpads.

Le juge autorise donc le placement définitif de mon père en Ehpad et propose alors de vendre l’appartement parisien pour pouvoir financer un Ehpad. Ma belle mère qui espérait récupérer l’usufruit de tous les biens, prise au piège, est alors prête à imaginer les scénarios les plus immoraux pour se débarrasser de mon père tout en restant dans l’appartement. Évidemment avec le soutien de la tutrice.

Elle propose d’abord de vendre l’appartement de mon père en viager occupé par elle seule et sur sa tête à elle,alors qu’il s’agit un bien propre de son mari et qu’ils sont en séparation de biens. Heureusement, le juge, tout de même choqué, refuse ce don déguisé.

Elle organise alors avec le médecin traitant une admission dans un hôpital longue durée, moins cher qu’un Ehpad. J’ai dû porter plainte à l’ordre des médecins, pour stopper la procédure et de toutes façons, l’hôpital qui connaissait mon père refusait de prendre ce patient qui n’avait rien à faire en longue durée.

Finalement, ma belle mère a cru bon d’envoyer mon père aux urgences en avril 2016 où il a été transféré en soins de suite. Il est resté dans ce service un mois et demi aux frais de la sécurité sociale, pendant l’absence de sa femme partie en vacances.

Je salue l’équipe médicale de l’hôpital qui, respectant la volonté de mon père, et vu ses aptitudes ( il marche, il mange seul, il parle…),a ordonné un retour à domicile avec des aides.

L’épouse désespérée par le retour de son mari, récidive un mois plus tard et envoie à nouveau son mari aux urgences. Ces transferts répétés en brancard sont un énorme traumatisme pour mon père.

 Apres un 2ème séjour en soins de suite de 5 semaines, la tutrice organise en août 2016, un transfert en ambulance dans un Ehpad très bon marché, éloigné, en province, isolant ainsi cruellement mon père de ses proches. La tutrice avait déjà versé 5000€ d’avance sans consulter les enfants de son protégé.

Face à ce drame, et pour éviter l’éloignement familial néfaste, l’équipe médicale décide de garder mon père de façon transitoire dans un service longue durée d’un hôpital parisien du même groupe. Un moindre mal.

C’est ainsi que mon père a rejoint sa dernière demeure. Difficile de sortir de ce genre de mouroir où on ne peut que dégénérer. Plus de kiné, pas de séance d’orthophonie….des escarres dûs à l’immobilité, des perfusions dans le ventre pour l’hydrater de crainte de fausse route, des anxiolytiques…

Sa demeure, une cellule dans un mouroir. Les photos parlent d’elle même.

Trop mal vêtu, mon père n’osait pas sortir avec moi dans la rue, en face de l’hôpital. Accablé, il passe des heures assis la tête entre ses mains.

 Mes tentatives auprès du juge pour le faire sortir de ce mouroir avec l’aide d’avocats échouent car l’épouse s’accroche à l’appartement et la tutrice la soutient.

Je vais voir mon père presque tous les jours pour le distraire, lui apporter ce qu’il aime manger, le motiver pour marcher dans le jardin de l’hôpital, et pour qu’il sache que je tiens à lui.

Mon père aura tenu 2 ans et 4 mois dans ces conditions.

Dans ce pays, la France, on peut tuer légalement les personnes âgées à petit feu !

On nie leur souffrance.

Les juges complices restent passifs. Les tuteurs corrompus profitent des conflits familiaux, dilapident l’argent de leur protégé et les privent de tout.

Pour la mémoire de mon père, je veux faire savoir comment le système des tutelles ( manipulé par sa femme, certes), a abusé de la faiblesse de mon père et a maltraité mon père.